



Communes de LE BELLAY en VEXIN, MOUSSY et Hameau de Bercagny à CHARS : Retour de la potabilité de l'eau du robinet 8 septembre 2025

💧 L'eau du robinet est à nouveau potable !



Chers habitants,

Nous sommes heureux de vous informer que **l'eau du robinet est à nouveau potable** à Bercagny, Le Bellay-en-Vexin et Moussy. L'arrêté préfectoral du **8 septembre 2025** a levé l'interdiction de consommation, après que les analyses du 28 août dernier, aient confirmé un niveau d'antraquinone inférieur à la limite de détection de **0,005 µg/L**, inférieur à la limite de qualité (0,1 µg/L).

Pourquoi cette interdiction a-t-elle été levée ?

Les contrôles réalisés par l'ARS montrent que l'eau est désormais **conforme aux normes sanitaires**. Vous pouvez donc l'utiliser sans restriction.

Un grand merci à tous. Nous remercions les habitants pour leur patience, ainsi que les **conseils municipaux et les bénévoles** pour leur aide lors des distributions d'eau.

Notre engagement continue

Le syndicat intercommunal et les communes restent mobilisés pour assurer une **veille constante** sur la qualité de l'eau.

Réponse concernant la qualité de l'eau à Bercagny, Le Bellay-en-Vexin et Moussy – Point sur l'antraquinone (août 2024)

Maintenant que l'eau est à nouveau potable, il nous semble essentiel de vous adresser ce message pour vous informer d'un événement qui mérite des explications de notre part. **Votre confiance est précieuse**, et c'est par des actes concrets et une communication transparente que nous entendons la préserver.

Nous tenons à vous remercier pour **votre vigilance et vos questions** concernant la qualité de l'eau distribuée dans nos communes. Vos préoccupations sont légitimes, et nous les prenons très au sérieux.

Il s'agit de vous apporter des **éclaircissements complets** sur la situation liée à la concentration d'antraquinone relevée en **août 2024**, que certains d'entre vous ont, à juste titre, portée à notre attention.

Sur le dépassement d'antraquinone en août 2024

Les analyses ont révélé, le **8 août 2024**, une concentration d'antraquinone (**0,570 µg/L**), supérieure à la limite de qualité de **0,1 µg/L**. **Cette non-conformité ne nous a pas été signalée en temps réel par l'ARS (Agence Régionale de Santé)**, alors qu'elle est chargée de nous alerter en cas de dépassement des seuils réglementaires.

Pourquoi n'avez-vous pas été informés ?

Le SIEVV et les communes **n'ont pas été alertés par l'ARS** concernant le dépassement de **2024** et **n'ont pas reçu l'analyse correspondante**. Seul le **résultat de juillet 2025** nous a été communiqué. Le laboratoire indépendant, chargé des analyses **cette année**, a confirmé qu'**aucune alerte n'avait été transmise jusqu'alors**.

Dès que nous en avons eu connaissance, nous avons **immédiatement demandé des explications à l'ARS** pour comprendre les raisons de ce dysfonctionnement. (Réponse en cours d'instruction au sein de l'ARS).

Actions immédiates en 2025 : Dès réception de l'alerte 2025 et du résultat du prélèvement de contrôle du 29/07/2025, nous avons réagi sans délai :

- **Arrêté préfectoral pris le 7 août 2025** : Interdiction temporaire de consommer l'eau du robinet, par précaution.
- **Distribution d'eau potable le 8 août 2025** : Mise en place d'une distribution d'eau en bouteilles pour tous les habitants concernés.
- **Renforcement des contrôles cet été** : Analyses de surveillance **renforcées** par l'exploitant VEOLIA
- **Identification de la source de contamination.**
- **Mise en place de solutions correctives** : installation d'un filtre à charbon actif en grains et vote du comité syndical, le 1er septembre 2025, pour le remplacement de 2 750 mètres de canalisations incriminés.
- **Programme défini par l'ARS** pour le suivi du fonctionnement de l'installation provisoire au charbon actif en grains :
 - **Hebdomadaires** pendant le premier mois.
 - **Bimensuelles** par la suite. Ces contrôles permettent de suivre en continu la qualité de l'eau pendant la période de fonctionnement de la solution temporaire.

Situation actuelle

Les dernières analyses confirment que **l'eau est désormais conforme** aux normes sanitaires. L'arrêté préfectoral d'interdiction de consommer de l'eau a été levé le 8 septembre 2025 et **l'eau du robinet est à nouveau potable**.

Nos engagements pour l'avenir

- **Transparence totale** : Publication régulière des résultats d'analyse sur les sites internet des communes (Chars, Le Bellay-en-Vexin et Moussy)
- **Dialogue** : Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Bien que ce dépassement ponctuel ne présente **pas de risque immédiat pour la santé** selon les autorités sanitaires, nous comprenons votre inquiétude. Soyez assurés que nous restons pleinement mobilisés pour garantir une eau sûre et de qualité.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Cordialement,

Le 8 septembre 2025

Le Président du SIEVV
Michel BAJARD

Le Maire du BELLAY en VEXIN
Ludovic BAZOT

Le Maire de MOUSSY
Philippe HOUDAILLE

La Maire de CHARS
Évelyne BOSSU

Le Directeur du Territoire Cergy-Vexin VEOLIA Eau IDF
Jean-Paul MICHELET